

Département des Hauts-de-Seine  
**VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES**

***DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL***

**SEANCE ORDINAIRE DU 18 FEVRIER 2010**

NOMBRE DE MEMBRES  
 composant le Conseil : 35  
 en exercice : 35  
 présents : 31  
 représentés : 3

**OBJET : Rapport d'activité 2008 SIGEIF  
 (Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile de France)**

L'An deux mille dix, le dix huit février à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le douze février, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pascal BUCHET, Maire.

**Etaient présents** : P. BUCHET, Maire ; J. SEGRÉ, L. ZANOLIN, P. DUPLAN, P. GUYON, S. CICERONE, C. MARAZANO, JF. DUMAS, M. FAYOLLE, G. MERGY, Maires-adjoints ; JPh. DAMAIS, J. GUNTZBURGER, A. SOMMIER, G. MAHÉ, M. MILLER, F. ZINGER, G. DELISLE, Z. SIMON, S. LOURS-GATABIN, PH. DEPOUX, P. DUCHEMIN, B. KABANDA, D. BEKIARI, P. LE QUERRE, F. HEILBRONN, JP. AUBRUN, M. GALANTE-GUILLEMINOT, M. BUCQUET, P.H. CONSTANT, M. FAYE, C. VIDALENC, Conseillers municipaux

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents représentés ayant donné pouvoir :**

D. LAFON	à	P. GUYON
J. N'GALLE-EBOA	à	J. SEGRE
A. BULLETT-LADARRE	à	M. GALANTE-GUILLEMINOT

**Absent excusé : JJ. FREDOUILLE**

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : F. HEILBRONN est désignée pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport d'activité du SIGEIF pour l'année 2008

Vu l'avis des Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 20 janvier 2010,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 18 février 2010 prenant note de la présentation de l'état des travaux de la commission consultative des services publics locaux pour l'année 2009,

Vu l'avis de la commission,

Sur la proposition du Maire,

Après en avoir délibéré,

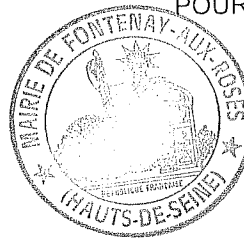
## PREND ACTE

**Article 1** : du rapport annuel d'activité du SIGEIF pour l'année 2008.

**Article 2** : Ampliation de la présente délibération sera transmise à :

- M. le Préfet des Hauts-de-Seine
- Mme. la Trésorière Municipale
- M. le Président du SIGEIF

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits  
Et ont signé les membres présents



POUR EXTRAIT CONFORME

Le Maire  
Conseiller Général  
Pascal BUCHET

Certifié exécutoire  
Compte tenu de la réception  
En Préfecture le  
Publication/Affichage le

Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général Adjoint des Services

Nicolas BIANCO